



AFFICHÉ
LE 19.12.2025

2025/.....
Parafe

DÉCISION N°75/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE BOIS COMMUNAL « BOIS DES PINS » - ANNEE 2026

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°536 du Conseil municipal en date du 06 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1981 soumettant le Bois des Pins au régime forestier ;

Vu la délibération n°488 du 20 Juin 2011 validant le Plan d'Aménagement de la Forêt Communale d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la nécessité d'assurer un entretien régulier du Bois des Pins ;

Vu le programme d'actions 2026 présenté par l'Office National des Forêts pour un montant estimatif de 16 400 € HT ;

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne peut accorder une subvention d'environ 50% du montant des travaux subventionnables ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter le programme d'actions 2026 présenté par l'Office National des Forêt.

ARTICLE 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

ARTICLE 3 : D'autoriser Madame le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 18 décembre 2025

Madame le maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20251218-DECISION_75

FORÊT COMMUNALE d' OZOIR-LA-FERRIÈRE

Office National des Forêts
AGENCE TERRITORIALE ILE-DE-FRANCE EST
UT SENART BRIEBOISEE
91450 ETIOLLES
Tél :

Destinataire
COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE
43 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77330 OZOIR LA FERRIERE

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).
Pour information, toutes les prestations de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisées au profit d'exploitants agricoles d'ici le 31 décembre 2025 se verront appliquer le taux réduit de TVA (10 %).
En cas de réalisation des prestations à partir du 1er janvier 2026 et selon la réglementation en vigueur, le taux de TVA appliqué sera de 20 % (en métropole). Toutefois, ce taux peut évoluer dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX D'ACCUEIL			
□ Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels Localisation : Bois des Pins Un passage toutes les 2 semaines	1,00	U	
□ Entretien du périmètre Localisation : Bois des Pins Taille de haies: - Rue Daniel Casanova - Avenue du 8 mai 1945 - Chemin du Plume Vert	0,50	KM	
	Sous-total		6 670,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
□ Travaux d'entretien de piste/ sommière Localisation : Bois des Pins débroussaillage fossé + finition après fauche accotement côté fossé	0,65	KM	
□ Réseau de desserte : entretien des accotements et talus Localisation : Bois des Pins fauche accotement au petit tracteur	2,80	KM	
□ Entretien du parcellaire Localisation : Bois des Pins p8 - débroussaillage fossé sur 30 m sur périmètre de la p8 - débroussailleuse avec lame gyro pour ronces	0,03	KM	
□ Entretien du périmètre : broyage mécanique Localisation : périmètre p8 périmètre p8	0,50	KM	
	Sous-total		1 990,00 € HT
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			
□ Travaux environnementaux d'entretien divers : Localisation : Bois des Pins Fauchage tardif de la prairie rue Danièle Casanova	1,26	HA	
	Sous-total		1 600,00 € HT
			Total : 10 260,00 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée Egalitée.com

99_AR-077-217703503-20251218-DECISION_75

FORÊT COMMUNALE d' OZOIR-LA-FERRIÈRE

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, KÉVIN
MICHAUX

Date :

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20251218-DECISION_75

FORêt COMMUNALE d' OZOIR-LA-FERRIÈRE

Office National des Forêts
AGENCE TERRITORIALE ILE-DE-FRANCE EST
UT SENART BRIEBOISEE
91450 ETIOLLES
Tél :

Destinataire
COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE
43 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77330 OZOIR LA FERRIERE

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

Pour information, toutes les prestations de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisées au profit d'exploitants agricoles d'ici le 31 décembre 2025 se verront appliquer le taux réduit de TVA (10 %).

En cas de réalisation des prestations à partir du 1er janvier 2026 et selon la réglementation en vigueur, le taux de TVA appliqué sera de 20 % (en métropole). Toutefois, ce taux peut évoluer dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants d'alisier torminal Localisation : prairie daniel casanova p 2 et 3 baliveaux de 2 m en godets	5,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de cormier Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3 baliveaux de 2m en godets	5,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de poirier Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3 baliveaux de 2 m en godets	4,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de pommier sauvage Localisation : prairie daniel casanova p 2 et 3 baliveaux de 2 m en godets	4,00	PL	
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3 création d'un trou au godet à la mini-pelle pour mise en terre de baliveaux	18,00	U	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3 mise en terre hautes tiges	18,00	PL	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : Mise en place Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3	18,00	U	
<input type="checkbox"/> Fourniture de protections individuelles contre le gibier Localisation : prairie daniel casanova p2 et 3 protections individuelles pour baliveaux	18,00	U	
Sous-total			6 140,00 € HT
			Total : 6 140,00 € HT

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, KÉVIN
MICHAUX

Date :

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée Egalitéx.com